

**RAPPORT D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE
A DES FINS CONSULTATIVES
AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION
A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**Date limite : 17 février 2025
pour examen en 2025**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<HTTPS://ICH.UNESCO.ORG/FR/FORMULAIRES>

*Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous.
Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

Maison du Patrimoine oral de Bourgogne

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

Maison du Patrimoine oral de Bourgogne

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO-90272

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquez l'adresse du siège.

Organisation : Maison du Patrimoine oral de Bourgogne

Adresse : 2, Place de la Bascule – 71550 ANOST

Numéro de
téléphone : 0385827700

Adresse
électronique : contact@mpo-bourgogne.org

Site Internet/Réseau
social : mpo-bourgogne.org

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Indiquez le nom complet, l'adresse et toute autre information de contact de la personne responsable de la correspondance relative au présent rapport.

Titre (Mme/M., etc.) : Mme

Nom de famille : Darroux

Prénom : Caroline

Fonction : Directrice

Adresse postale : 2, Place de la Bascule – 7550 Anost

Numéro de
téléphone : 0385827700

Adresse électronique : caroline.darroux@gmail.com

Autres informations
pertinentes : outil open access pour les langues de Bourgogne :
languesdebourgogne.org
outil open access de référencement en ligne de nos fonds documentaires :
patrimoine-oral.org

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international (Chapitre III et article 19 de la Convention, paragraphe 156 des Directives opérationnelles)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours contribuant aux huit thématiques du cadre global de résultats de la Convention², ainsi qu'à la préparation des rapports périodiques, des candidatures, des propositions

¹. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses, le cas échéant.

². Pour de plus amples informations sur le cadre global de résultats, veuillez vous référer au chapitre 8 des Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : <https://ich.unesco.org/fr/basic-texts-00503>.

et des demandes au titre des mécanismes de coopération internationale de la Convention. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontré par votre organisation lors de telles activités.

B.1. Décrivez la contribution de votre organisation au renforcement des **capacités institutionnelles et humaines** pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Maximum 300 mots

Notre organisation est identifiée depuis 2008 en Bourgogne comme le seul centre de ressources compétent sur le patrimoine culturel immatériel de la région. Notre organisation intègre dans sa gouvernance 5 organisations issues des communautés locales (Traditions du Morvan). Depuis 2008, nous encourageons les communautés les plus subalternes résidant sur le territoire à conscientiser et pratiquer leur culture selon le respect des droits culturels de chacun. Nous gérons un centre de documentation sauvegardant les archives sonores inédites de toute la Bourgogne pour ce qui concerne le Patrimoine Culturelle Immatériel des communautés vivant en Bourgogne, natives (depuis 2008) ou déplacées (depuis 2014). Nous mobilisons ces ressources documentaires pour la revitalisation de ces cultures, dans le cadre d'interventions auprès de tous les publics, et d'accueil d'artistes pour des créations à partir de ces sources. Nous produisons des recherches sur l'oralité des communautés présentes en Bourgogne, en incluant les membres de ces communautés dans la définition des questions de recherche et l'organisation de ces recherches, et à toutes les étapes d'analyse et de diffusion de la recherche.

Entre 2020 et 2025, nous avons développé un soutien scientifique aux communautés locales, selon une méthodologie respectant les principes de la Convention et sa déontologie, dans le cadre de notre label ethnopole (ministère de la culture) intitulé « la Fabrique sociale orale », par le biais d'enquêtes et d'expositions qui ont mis en valeur les savoirs et techniques singulières de ces communautés : récits de vie d'agriculteurs et agricultrices, technique écologique de la pléchie (tressage des haies), connaissance des lieux-dits, héritages des mouvements bûcherons (communautés issues de l'immigration), techniques et savoirs sur l'eau. Nous avons engagé, dans chaque recherche, des collectivités (communes, Parc naturel régional du Morvan, départements), des artistes et des chercheurs, autour de la communauté concernée.

En 2023, nous avons créé deux fiches de poste et recruté deux organisateur et organisatrice de communautés (communauté des langues de Bourgogne, communautés en difficultés sur des sujets liés aux transitions).

B.2. Décrivez la participation de votre organisation à des activités liées à la **transmission** et à l'**éducation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.

Maximum 300 mots

Depuis 2008, nous proposons des formations à l'identification et à la collecte du patrimoine culturel immatériel auprès d'organismes de formation agréés, tels que les Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.

Depuis 2008, nous avons réalisé des interventions sur les langues de Bourgogne, les contes, les chants, les danses et la collecte, en milieu scolaire avec le concours des personnes issues de la communautés : nous constituons des équipes d'intervenants amateurs-professionnels qui co-construisent les contenus pédagogiques et les interventions. Nous nous appuyons sur les associations membres de droits de notre organisations et une commission pédagogique qui rassemblent des locuteurs, des conteurs, des musiciens, des danseurs.

Depuis 2022, Nous avons développé spécifiquement une mission d'organisation des communautés de locutrices et locuteurs en langues de Bourgogne par le biais d'un poste dédié à

la revitalisation des langues locales dans toute la région (environ 4000 locuteurs et locutrices), et pour les inclure dans nos parcours de transmission du PCI dans leur langue maternelle. Cette mission est pilotée par un comité de pilotage qui intègre des représentants de la communauté linguistique.

Depuis 2023, nous avons développé un outil pédagogique accessible en ligne pour les enseignants de la région. Nous intervenons pour accompagner et aider à la prise en main de cet outil dans le cadre scolaire et extra scolaire (environ 450 enfants initiés chaque année). Son objectif est de favoriser l'apprentissage à la langue grand-maternelle des élèves de primaire et du secondaire, l'inclusion d'un contenu local dans les enseignements, l'enseignement multilingue ainsi qu'un outillage permettant aux élèves porteurs d'un PCI d'autres régions /pays /communautés d'être valorisés au sein des enseignements. Cet outillage porte l'attention sur le milieu naturel et culturel lié à l'eau et à ce titre engage les élèves à prendre soin de leur milieu de vie et de leur environnement proche.

En 2024, nous avons créé des contacts avec l'Université de Dijon (UFR Sciences Humaines) ainsi qu'auprès de l'Institut des Langues Rares (ILARA, EPHE, Paris), afin de développer des cours sur la langue régionale, le bourguignon-morvandiau (liste établie pour le Ministre de l'Education par B. Cerquiglini). Cette langue d'oïl pratiquée en Bourgogne ne bénéficie d'aucune politique de sauvegarde à l'échelle régionale. L'état nous soutient pour faire avancer sa prise en compte auprès des collectivités.

Nous développons et favorisons des cadres non-formels de transmission, via des ateliers de musique, de pratique de la langue régionale, des ateliers de danse traditionnelle, des ateliers d'échange de savoirs et de reprise de savoirs, des soirées communautaires (veillées), qui ont lieu dans nos locaux ou dans les villages de Bourgogne, et que nos professionnels organisateur-organisatrice de communautés accompagnent et co-animent jusqu'à l'auto-organisation et l'autonomisation des communautés : en 2024-2025, ce sont 8 ateliers réguliers qui ont lieu 1 à 4 fois par mois, 25 veillées ponctuelles, 300 personnes engagées dans les ateliers et environ 1200 personnes qui assistent aux veillées ponctuelles.

B.3. *Décrivez la participation de votre organisation à l'inventaire et à la recherche sur le patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Maximum 300 mots

Depuis 2008, nous développons un outil d'inventaire du patrimoine oral, en partenariat avec des centres de ressources de 4 autres régions françaises (la Loure en Normandie, le CRMTL en Nouvelle Aquitaine, le CMTRA et l'AMTA en Auvergne-Rhône Alpes, le CIRDOC en Languedoc-Roussillon). Cette base de données, en libre accès, est un outil important de la réappropriation du patrimoine culturel immatériel (chants, contes, musiques, connaissances du monde et de la nature, récits et témoignages) par les communautés en France et en Bourgogne. Nous avons amorcé en 2024 le fastidieux travail de la migration vers un outil informatique plus performant (logiciel). Notre mission de sauvegarde des archives sonores de la région Bourgogne et Franche Comté documentent/inventorie chaque année les traditions orales et les représentations du monde et de la nature des communautés de Bourgogne.

En 2023, nous avons développé une plate-forme numérique de mise en valeur des langues de Bourgogne où sont inventoriés les ouvrages et productions des locuteurs et locutrices. Ce site est en cours de développement.

En 2023 et 2024, nous avons traité, mis en accès et valorisé un fonds audio et vidéo concernant une fête traditionnelle qui dure depuis 48 ans (avec le soutien de l'état). Ces archives sont

déposés dans notre centre de documentation par des membres de la communauté et accessible en ligne sur notre Base inter-régionale du patrimoine oral.

En 2025, nous traitons un fonds en langue régionale de la Bourgogne du Sud (en franco-provençal), déposé par une association issue de cette communauté.

Nous mettons en œuvre chaque année des travaux de recherche-expérimentation autour du PCI, dans le cadre de notre projet scientifique et culturel d'Ethnopôle (label du ministère de la culture) autour de notre travail de « Fabrique sociale orale ».

*Travaux de recherche menés en 2023 et création d'une exposition sur la technique écologique traditionnelle de La Pléchie dans le Morvan (haies plessées), animation et soutien aux communautés locales dans la mise en œuvre de cette technique annuelle qui a lieu en mars (projet porté par « l'association des plécheux » et le Parc naturel régional du Morvan)

*Travaux de recherche menés depuis 2021 avec une prise de capacité de la communauté depuis 2024 auprès d'une communauté bulgare (minorité ethnique de Bulgarie) installée sur le territoire de Bourgogne pour les travaux forestiers, travail pour faire reconnaître leurs droits culturels ; travail avec la communauté pour conscientiser son patrimoine culturel immatériel et mettre en place des espaces et des supports de transmission intra et inter-communautaires. Formation d'un jeune issu de la communauté pour piloter ce travail avec nous, implication de la commune d'Autun et d'un comité de pilotage qui rassemble toutes les institutions (hôpital, police, mutualité sociale, aide alimentaire, école, services sociaux, etc.) Cette communauté est extrêmement précaire et la sauvegarde implique un soutien à leur subsistance économique et sociale en contexte de migration. Les entretiens ont fait apparaître les légendes constitutives d'une fête et de rituels très importants dans le fonctionnement communautaire. Depuis 2024, les plus âgés de cette communauté présente sur le territoire bourguignon, commencent à prendre en charge un rôle de transmission.

*Travaux de recherche menés en 2024 et 2025 auprès des communautés villageoise du Sud-Morvan (Bourgogne), pour décrire et sauvegarder les techniques écologiques traditionnelles liées à l'eau (gestion communautaire de l'eau potable dans le cadre de petits réseaux auto-gérés). 12 communes sont impliquées dans ces travaux, nous avons centré notre intérêt sur un type de fonctionnement en associations syndicales libres de gestion de biens communs, ici l'eau potable, en petites communautés (entre 3 et 100 personnes) par le biais d'organisations qui incluent tous les habitants raccordés à l'eau potable et leur permettant de gérer eux-mêmes, selon des règles communautaires et gratuites, ce bien-commun. Nous travaillons en 2025 à la création d'un espace ressource spécialisé pour ces communautés de l'eau, où ils pourront trouver des informations réglementaires, des fiches techniques produites par eux-mêmes selon les principes du FabLab, ainsi que la possibilité de recourir à notre organisateur communautaire en cas de besoin afin de pérenniser l'accès à l'eau potable pour ces communautés, en contexte de changement climatique qui exerce une forte pression sur la ressource en eau.

*Inventaire et étude menée en 2025 sur les chanteuses traditionnelles de Bourgogne (1920-2000) à partir de notre fonds documentaires d'archives sonores. Nous avons remarqué un manque d'inclusion féminine dans les études sur le patrimoine immatériel chanté de Bourgogne : peu ou pas de visibilité des chanteuses. Seuls des productions et des transmissions de chanteuses ont été réalisés par le passé. Il nous apparaît que cela est dû à la spécificité des répertoires plus discrets des chanteuses. Nous avons missionné une musicienne et musicologue pour inventorier dans notre fonds tout ce qui éclairerait ce sujet. L'objectif est de rétablir cet héritage au sein de la transmission du PCI de Bourgogne.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à l'élaboration de **politiques et mesures juridiques et administratives**, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Maximum 300 mots

Depuis 2008, nous faisons respecter et formons les chercheurs et les collectivités aux principes de la propriété intellectuelle des détenteurs et praticiens du PCI.

Les associations issues des communautés de pratique du PCI en Bourgogne, sont membres de droit de notre organisation, et à ce titre participe aux décisions stratégiques de notre organisation en terme de contributions aux politiques et aux mesures juridiques pour la sauvegarde du PCI. Notre gouvernance met en place un rapport de force constructif avec les différentes institutions et collectivités afin de faire prendre en compte les droits culturels et le patrimoine culturel immatériel dans les dispositifs existant :

Notre effort auprès des élus régionaux pour faire prendre en compte le bourguignon-morvandiau, langue maternelle de plusieurs communautés de la région, s'est accru en 2021 par une prise de contact avec tous les députés et sénateurs de la région et une lettre ouverte à la présidente de région. Nous avons sensibilisé à plusieurs reprises notre élue régionale à la culture. Nous relançons en 025 une campagne de mécénat et de sensibilisation plus massive afin que les pouvoirs publics tiennent compte du PCI en langues de Bourgogne dans leur planification culturelle et leurs politiques.

Depuis 2021, nous avons mené un travail suivi auprès du Conseil régional de Bourgogne France-Comté afin d'aider les services et les élus à prendre en compte la dimension immatérielle du patrimoine et les procédures spécifiques de sauvegarde qui s'y appliquent : contribution aux séances d'élaboration de la feuille de route du service Patrimoine et Inventaire, ainsi que celle de la politique culturelle, interventions de sensibilisation dans le programme de formation des services régionaux en présence des acteurs patrimoniaux de toute la région.

Parrallèlement, nous travaillons depuis 2022 avec les Sous-Préfectures locales pour la prise en compte des droits culturels des minorités turco-bulgares implantées sur le territoire de Bourgogne.

En 2025, notre co-construction avec les communautés locales de l'eau pour la création d'un espace ressource dédié fait l'objet d'une sensibilisation et d'une négociation avec les Sous-préfectures de la Nièvre et le département, dans un contexte règlementaire instable (compétence eau potable).

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à la promotion du **rôle du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde dans la société**. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Maximum 300 mots

Depuis 2023, notre organisation soutient l'auto-organisation des communautés de l'eau dans le Sud-Morvan. Ce système d'auto-organisation, en s'appuyant sur le PCI transmis micro-localement (connaissances des emplacements et des débits des sources, savoirs sur la qualité de l'eau, connaissances sur la sensibilité des espaces naturelles autour des sources et impacts sur la ressource en eau potable, techniques d'entretien et de réparation des ouvrages, etc.), fait l'objet d'un attachement très important des communautés. Les programmes nationaux de transfert de compétences liées à l'eau potable inquiètent et fragilisent ces communautés car elles craignent la remise en question de leur bien-être lié à une eau de très bonne qualité, dépourvue de traitement chimique et gratuite. Nous accompagnons notamment un principe de formation et résolution de problèmes entre pairs, au sein d'ateliers qui rassemblent plusieurs communautés. Nous mettons en lien ces communautés et les institutions de gestion de l'eau. En

2025, nous tentons de faire reconnaître ce système de gestion comme respectable et source de continuité et ressource pour le développement durable.

Ces communautés de petites unités d'habitats (les hameaux) ont l'avantage de rassembler des couches multiples de la société, toutes égales devant le besoin d'eau potable (autochtone, nouveaux arrivants, migrants, jeunes, femmes, hommes, de tous niveaux socio-économiques).

Le programme mis en place aux côtés de la communauté turco-bulgare installée dans le Morvan et avec l'appui des pouvoirs publics, soutient une communauté migrante, très vulnérable (pauvreté, discrimination dans le pays d'origine, ghettoïsation forcée en Bulgarie depuis des siècles).

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à la **sensibilisation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Maximum 300 mots

Nos actions de sensibilisation sont toujours conduites selon les principes inclusifs, nous œuvrons notamment à l'égalité hommes-femmes dans les secteurs des musiques et danses traditionnelles, ainsi que l'inclusion du patrimoine culturel immatériel des autres régions de France et des autres pays, en tant que membre actif et administrateur (depuis 2023) de la Fédération française des musiques et danses traditionnelles (FAMDT). Le consentement est un des points majeurs de notre méthodologie d'accompagnement et d'organisation des communautés : de la recherche à la valorisation et à la sensibilisation, nous co-construisons les actions, notamment via notre organe de gouvernance qui intègre des représentants d'associations issues des communautés de Bourgogne. Depuis 2022, notre axe Jeunesse et Education populaire vise à impliquer les jeunes dans les actions sur le PCI. Nous bénéficions pour cela d'un soutien financier de l'état. Nous gérons un espace muséographique de sensibilisation au patrimoine oral de Bourgogne au sein de nos locaux, nous accueillons avec la participation de musiciens, conteurs, chanteurs et danseurs de la communauté locales, environ 600 visiteurs par ans. Depuis 2021, nous faisons un effort tout particulier pour intégrer une réflexion sur les NTIC dans nos actions de sensibilisation : nous avons produit des supports de sensibilisation dans différents types de médias (un site de valorisation des langues régionales, 2 teasers sur nos recherches, 1 teaser pour les Offices de tourisme, 1 podcast sur nos recherches sur la pléchie et 1 podcast sur les usages des langues indiennes dans le PCI d'Inde et leur mise en danger dans le cadre de l'accueil d'une artiste indienne, participation à 2 émissions TV sur le PCI de Bourgogne, participation à 4 émissions radio, 10 articles de journaux, et aussi diffusion de tracts, affiches, invitations en format papier). Nos projets de sensibilisation visent le renforcement de capacité des communautés que nous soutenons, elles sont souvent l'occasion d'intervention commune avec des locuteurs, locutrices, musiciennes, etc. Nous sommes engagés dans la promotion d'une conception ouverte et humaniste de l'identité et de la culture. La sensibilisation en langues régionales restent délicates car certains média continuent à instrumentaliser de manière négative ces langues dans notre région. Nous sommes très vigilants sur ce point dans notre relation avec les différents média. Les principes éthiques sont scrupuleusement respectés, notamment les normes déontologiques et professionnelles, nous en sommes garants au niveau régional.

B.7. *Décrivez la participation de votre organisation à la **facilitation** de l'**engagement** des communautés, groupes et individus, ainsi que d'autres parties prenantes, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

Maximum 300 mots

Notre centre de ressources fournit aux chercheurs et artistes amateurs et professionnels issus des communautés de Bourgogne ou qui veulent s'engager dans l'étude et le suivi du PCI, un

environnement propice de travail et d'accompagnement, dans le cadre d'accueil en résidence sur mesure et de conditions d'accès facilitées pour les habitants du territoire qui veulent se former et mettre en pratique les éléments du PCI de Bourgogne (hébergement gratuit, accompagnement sur-mesure, formation spécialisée, lieux de pratique, espaces de travail). Nous travaillons et nous aidons les communautés subalternes à la sauvegarde de leur PCI, ces éléments ne sont pas inscrits et les communautés ne sont pas en demande d'une inscription.

B.8. *Décrivez l'engagement de votre organisation dans la coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional ou international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris des initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et d'autres initiatives conjointes.*

Maximum 300 mots

Nous avons participé à des ateliers de travail autour des questions PCI et développement soutenable en 2024, nous avons proposé une contribution dans le cadre du workshop "Living Heritage, ecological sustainability and climate action", organisé par The Centre for Agrarian History (CAG) and the Dutch Centre for Intangible Cultural Heritage (KIEN), 19-20 juin 2025 en Belgique. Nous aidons différentes personnes qui travaillent sur le PCI, dans le cadre de conseils en ethnologie (la Direction de l'action culturelle de La Réunion, 1 chercheur en doctorat de médecine au Mali qui se spécialise sur le soin communautaire). Nous répondons aux sollicitations de visiteurs de divers pays qui souhaitent avoir une discussion autour du PCI et de la structuration de la sauvegarde des traditions orales.

B.9. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation à la rédaction du rapport périodique national sur la mise en œuvre de la Convention.*

Maximum 300 mots

Nous ne participons pas à la rédaction de ce rapport, et nous ne savons pas comment y participer.

B.10. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou à la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Maximum 300 mots

Nous ne participons pas à cette préparation et ne savons pas comment y participer

C. Coopération avec l'UNESCO

Votre organisation a-t-elle mené des activités en coopération avec l'UNESCO ? Si oui, veuillez cocher les cases correspondantes et fournir des informations dans le cadre ci-dessous.

Coopération directe avec l'UNESCO (Siège et Bureaux hors-Siège)

Activités pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO/de la Convention de 2003

Coopération par le biais du réseau global des facilitateurs de la Convention de 2003

Coopération avec les centres de catégorie 2

Coopération avec les Commissions nationales pour l'UNESCO

Coopération avec les Chaires UNESCO

Soutien financier du Fonds pour le patrimoine culturel immatériel

Soutien financier du Programme de participation

Autres types de coopération

Maximum 300 mots

Nous ne sommes pas parvenus à entrer en coopération directe avec l'UNESCO, faute de moyens pour nous déplacer dans les réunions du Comité, faute de lisibilité des multiples procédures et de l'organisation du travail du Comité et de ses organes. Nous avons été en relation avec notre interlocuteur Laurier Turgeon qui nous a notamment aidés à accéder aux procédures de vote lors de la tenue du Comité.

D. Participation aux travaux du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 Votre organisation a-t-elle participé à des sessions du Comité ? Le cas échéant, précisez les sessions auxquelles vous avez assisté et si vous avez eu un rôle spécifique pendant ces réunions.

Maximum 300 mots

Non faute de moyens

D.2 Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (paragraphe 26 à 31 des Directives opérationnelles), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.

Maximum 120 mots

non

D.3 *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (paragraphe 96 des Directives opérationnelles) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Maximum 600 mots

Nous n'avons pas été sollicités. Nous pourrions répondre à des sollicitations et participer à des séances de travail en français ou avec traduction, nous exprimer sur une candidature ou un projet réglementaire, dans la limite de nos moyens humains. Nous avons un vif intérêt sur les questions qui traitent du PCI & du développement soutenable, ainsi que des mesures de sauvegarde en situation d'urgence pour les communautés et les groupes humains en danger. L'organisation internationale est complexe, et nous comprenons qu'il est difficile de faire autrement, cela dit, une organisation de type communautaire (à l'échelle nationale?) mériterait d'exister au sein des organes consultatifs afin de faciliter un principe plus affirmé de subsidiarité pour nos ONG.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (paragraphe 27 et 96 des Directives opérationnelles)

E.1. *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre de membres/de personnels ayant les compétences linguistiques concernées.*

Maximum 300 mots

bonne maîtrise du français par 4 personnes, maîtrise moyenne de l'anglais par deux personnes

E.2. *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du patrimoine culturel immatériel ? Décrivez vos expériences.*

Maximum 300 mots

Les communautés nous invitent de plus en plus à travailler dans les domaines liés au PCI et au développement durable/changement climatique.

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que des propositions ou des candidatures.*

Maximum 300 mots

Nous n'avons pas été sollicités.

E.4. *Votre organisation a-t-elle de l'expérience dans la rédaction de textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre de membres/de personnels ayant les compétences linguistiques concernées.*

Maximum 300 mots

Nous produisons des textes scientifiques synthétiques en français.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Maximum 300 mots

Notre organisation travaille au niveau locale, et peut, dans certains cas, appliquer cette expérience à un contexte international. Par exemple, ce fut le cas à l'occasion de notre travail sur la pléchie, technique traditionnelle sur laquelle nous avons pu communiquer au sein d'un colloque international au Japon (Arts of living with Nature, Kyoto, 2021). Avec l'aide de personne anglophone de cette communauté, et des allers-retours avec les « plécheux » (communauté des personne spratiquant la pléchie), nous avons reçu un accueil très enthousiaste de ce public international.

F. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de votre organisation.

Nom : Darroux

Titre : Caroline

Date : 12/02/2025

Signature :



Dans le but de collecter des informations, les organisations non gouvernementales accréditées sont invitées à répondre à la question suivante (facultative). Les informations fournies ne seront pas évaluées dans le cadre du réexamen de l'accréditation au sens du paragraphe 94 des Directives opérationnelles.

Participation aux travaux du Forum des ONG du PCI

Votre organisation a-t-elle contribué aux travaux du Forum des ONG du PCI au cours des quatre dernières années ? Si oui, veuillez cocher la/les case(s) correspondante(s) et fournir les informations ci-dessous.

*Membre du **conseil exécutif** du Forum des ONG du PCI*

Si oui, indiquez la période et le rôle joué :

*Membre d'un **groupe de travail thématique** établi dans le cadre du Forum des ONG du PCI*

Précisez le nom du groupe de travail, la période et le rôle joué :

*Organisateur d'un **événement spécifiquement organisé pour les organisations non gouvernementales accréditées***

Précisez le nom de l'événement, son groupe cible et sa date :

Autres types de coopération

Précisez : Participation à distance à l'élaboration et au vote du texte PCI et développement soutenable. Participation à l'élection des représentants des ONG consultatives au sein du Comité intergouvernemental.